



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des Etrangers et de l'Accueil

## Documents nécessaires à présenter pour un changement d'état civil

Votre dossier ne doit comporter aucune agrafe et vos documents originaux doivent également être photocopiés ou imprimés obligatoirement au format A4

- Passeport**
- Votre **titre de séjour actuel**
- Acte d'état civil justifiant le changement de situation : acte de mariage, jugement de divorce, acte de décès
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois à votre nom et prénom** :
  - facture ou attestation de contrat d'électricité de gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet, quittance de loyer, attestation d'assurance du logement.
  - **en cas d'hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de **sa carte de séjour à la bonne adresse** et copie du justificatif d'adresse désigné ci-dessus de l'hébergeant, attestation de sécurité sociale de – 6 mois à l'adresse de l'hébergeant.
  - Attestation de domiciliation établie par un organisme agréé par le préfet de Seine-et-Marne **en cours de validité** ;
  - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.
- 3 photographies** d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005). Photos sur fond blanc ou porter des vêtements clairs.